

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le chômage repart à la hausse](#)
- [Le PIB a retrouvé son niveau d'avant-crise deux ans plus tôt qu'annoncé](#)
- [Calcul du PIB : Bruxelles pousse à intégrer drogues et prostitution](#)
- [Investissements étrangers : la France reste attractive, mais...](#)
- [Le coût de l'électricité nucléaire a bondi de 21 % depuis 2010](#)
- [La consommation des ménages recule de nouveau](#)
- [L'activité manufacturière en baisse au mois de mai](#)
- [À quand une réforme du RSA ?](#)
- [Bygmalion : la police a mis la main sur les factures litigieuses lors d'une perquisition](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La déclaration sociale nominative \(DSN\)](#)
- [Travailleurs français en Suisse : l'argent des frontaliers retombe dans l'escarcelle de la Sécu](#)
- [Les congés maternité mieux pris en compte pour les retraites](#)

FISCALITE

- [L'incroyable découverte de la Cour des comptes sur le budget 2013](#)
- [Les revenus modestes de nouveau exonérés de taxe d'habitation](#)
- [Affaire Bygmalion : une sénatrice met en cause la niche fiscale du "sarkothon"](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [CFA : l'Urssaf menace de redresser](#)
- [Dim va supprimer ses démonstratrices en magasins, soit 142 postes en France](#)
- [L'Etat dément s'apprêter à céder 15 % d'EDF](#)
- [Siemens va supprimer 11 600 postes dans le monde](#)
- [Thales poursuivi en justice pour des malversations](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-Saint-Denis. Aubervilliers : les esclaves du troisième âge](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Seuils sociaux : François Rebsamen propose un gel de trois ans](#)

DERNIERE MINUTE

- [Déficit : Bruxelles valide en partie la stratégie de la France](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le chômage repart à la hausse

- **Présentation du ministère du Travail** : « En avril 2014, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente et s'établit à 3,364 millions (+ 14 800, + 0,4 %). Pour les inscrits à Pôle emploi ayant ou non travaillé dans le mois (catégories A, B et C), l'évolution est du même ordre de grandeur (+ 0,7 %, + 36 400). [...] [Les chiffres] doivent être analysés avec prudence du fait de la forte volatilité mensuelle des données. Ils ne dessinent pas encore la tendance du 2^{ème} trimestre et ne contredisent pas plusieurs tendances de fond :

- le nombre de demandeurs d'emploi progresse moins vite qu'au début de l'année 2013 ;

- malgré la légère hausse enregistrée ce mois d'avril (d'ailleurs concentrée sur les jeunes hommes), la situation des jeunes s'améliore face au risque du chômage. En un an, d'avril 2013 à avril 2014, le nombre de demandeurs de moins de 25 ans a diminué de - 3,8 % ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140528.CHA4390/chomage-les-chiffres-d-avril-devraient-etre-conformes-a-mars.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140530_NLCHAACU10H- -le-chomage-repart-a-la-hausse#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140530](http://www.challenges.fr/economie/20140528.CHA4390/chomage-les-chiffres-d-avril-devraient-etre-conformes-a-mars.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140530_NLCHAACU10H- -le-chomage-repart-a-la-hausse#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140530)

- **Dares** : Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle Emploi en avril 2014 (20 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-18.pdf>

(Source : www.challenges.fr du 30/05/2014, <http://travail-emploi.gouv.fr> du 28/05/2014)

● Le PIB a retrouvé son niveau d'avant-crise deux ans plus tôt qu'annoncé

Comme l'Insee l'annonce, le produit intérieur brut (PIB) de la France a renoué avec son niveau d'avant-crise fin 2011, et non fin 2013. **La raison ?** Un changement de mode de calcul. Aujourd'hui, en vertu de l'harmonisation des règles au niveau international, les dépenses R&D (recherche & développement) ne sont plus considérées comme des consommations intermédiaires, par exemple, mais comme des investissements. Par conséquent, elles s'inscrivent dans le PIB, qu'elles grossissent. Les économistes de l'Insee se sont aperçus de leur impact sur la croissance du PIB, et expliquent que la croissance du PIB a été sous-estimée d'environ 1 % sur les cinq dernières années. **Laurent Clavel**, économiste à l'Insee : « Les dépenses R&D croissent en moyenne plus vite que le PIB et sont relativement inertes en cas de baisse de l'activité. Les entreprises ont tendance à licencier les salariés dont l'activité est directement liée à la production lorsque la demande baisse brutalement et à garder les chercheurs. D'abord parce que ces derniers travaillent à un horizon long, de trois à cinq ans. Ensuite parce que les crises sont aussi souvent des moments d'accélération de la mutation d'un secteur ou d'un produit ». Ainsi, les dépenses R&D ont grimpé plus vite que le PIB depuis 2008 en France. **M. Clavel** : « Il ne faut pas surinterpréter ce chiffre ». C'est l'effet "réverbère", notent **Les Echos** : « Dans la nuit, il est possible de distinguer les bâtiments d'une ville alors que, sous un réverbère, l'homme voit très bien mais est incapable de voir les bâtiments, plongés dans la pénombre ». **M. Clavel** : « L'indicateur est un réverbère. Il éclaire une problématique, mais n'explique pas la totalité des problèmes ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0203532899988-le-pib-a-retrouve-son-niveau-d-avant-crise-deux-ans-plus-tot-qu-annonce-674823.php>

(Source : www.lesechos.fr du 30/05/2014, Guillaume de Calignon)

[Retour au sommaire](#)

● Calcul du PIB : Bruxelles pousse à intégrer drogues et prostitution

D'après la Commission européenne, les activités illégales devraient être prises en compte dans le PIB. En 2013, Eurostat, l'institut statistique européen, a demandé aux membres de l'Union européenne de tenir compte, dans leurs calculs, des activités illicites « qui créent de la richesse ». **Exemple ?** Trafic de drogue, prostitution, et autres. **Un document de Bruxelles**, cité par Les Echos : « Les activités économiques illégales ne sont considérées comme opération qu'à partir du moment où toutes les unités concernées y participent d'un commun accord. Dès lors, l'achat, la vente ou l'échange de drogues illicites ou d'objets volés constituent des opérations, alors que le vol n'en est pas une ». **Ronan Mathieu**, chef du département des comptes nationaux à l'Insee : « Des activités illégales en France, comme la production et la consommation de drogues, sont légales dans certains pays européens : ces

derniers prennent donc déjà en compte ces activités, ce qui gonfle leur PIB. Or, la contribution d'un Etat membre au budget européen est pour partie calculée en proportion de son PIB. Donc ces pays ont demandé à ce que les autres intègrent les activités illégales dans leur revenu national, pour qu'il y ait égalité de traitement et que leur contribution ne soit pas majorée par rapport aux autres ». Ainsi des Pays-Bas, qui comptabilisent le trafic de drogue et la prostitution. Si l'Italie s'apprête à faire de même, l'Insee s'y refuse officiellement (sauf pour la prostitution, quand les gains sont déclarés au fisc), arguant « que les transactions ne sont pas réalisées "d'un commun accord" », contrairement à ce qu'affirme Eurostat. Mais, d'une façon officieuse, l'Institut estime déjà chaque année l'impact des activités illégales en France, « en extrapolant les données des impôts et la contrebande de tabac ». Au total, les activités illicites représenteraient 3,4 % du PIB (le travail au noir participerait à hauteur de 40,7 milliards d'euros « à la formation du PIB », la contrebande du tabac à hauteur de 600 millions d'euros). **Les Echos** : « Ceci dit, l'Insee réfléchit à envoyer à Bruxelles une seconde estimation du PIB de 2013 en prenant en compte les activités illégales, sans toutefois la rendre publique ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0203532914813-calcul-du-pib-bruxelles-pousse-a-integrer-drogues-et-prostitution-674824.php>

(Source : www.lesechos.fr du 30/05/2014, Guillaume de Calignon)

● Investissements étrangers : la France reste attractive, mais...

D'après l'étude annuelle de l'agence **Ernst & Young** (EY), la France reste attractive pour les investisseurs étrangers. EY a recensé 514 projets en 2013, contre 471 en 2012. L'Hexagone maintient donc sa troisième place européenne, avec des atouts solides : infrastructures, large marché de consommation, main-d'œuvre qualifiée. **Corentin Maucoronel**, directeur de l'établissement lyonnais du bureau d'études suisse Amstein + Walthert : « La formation des jeunes est très complète, très pluridisciplinaire, et l'engagement des équipes fait plaisir. Et un salarié suisse coûte deux fois plus cher qu'un salarié français ! ». Un bémol toutefois. La France avance bien moins vite que le Royaume-Uni (n°1) et l'Allemagne (n°2). **Les handicaps avancés ?** Des formalités et une fiscalité lourdes, une main-d'œuvre encore trop chère. **Ian Cheshire**, patron de Kingfisher, qui vient de racheter 596 magasins Mr. Bricolage : « L'emploi coûte beaucoup en France et il est moins flexible que dans les autres pays ». **Marc Lhermitte**, associé chez EY et qui coordonne l'étude sur l'attractivité, signale deux autres sujets préoccupants : **01)**- La faiblesse d'attractivité du pays vers les BRICS (acronyme anglais pour Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), avec moins de 4 % des investissements. **02)**- La France cède du terrain pour les implantations de sites de recherche et développement, alors que c'était là, jusqu'à présent, un de ses points forts. **M. Lhermitte** : « Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, les investisseurs émettent des inquiétudes sur les montants alloués à la recherche ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140527.CHA4251/investissements-etrangers-la-france-reste-attractive-mais.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140527_NLCHAACU10H- -investissements-etrangers-la-france-reste-attractive-mais#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140527](http://www.challenges.fr/economie/20140527.CHA4251/investissements-etrangers-la-france-reste-attractive-mais.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140527_NLCHAACU10H- -investissements-etrangers-la-france-reste-attractive-mais#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140527)

- Ernst & Young : Baromètre de l'attractivité de la France 2014 :

<http://www.ey.com/FR/fr/Issues/Business-environment/barometre-attractivite-france>

(Sources : www.challenges.fr du 27/05/2014, www.ey.com)

[Retour au sommaire](#)

● Le coût de l'électricité nucléaire a bondi de 21 % depuis 2010

Le 27/05/14, la **Cour des comptes** a publié un rapport, qui indique que le coût de l'électricité nucléaire, qui produit 75 % de l'électricité de la France, s'est envolé de 21 % depuis 2010. La Cour explique que le nucléaire « est une activité très capitalistique dont les coûts s'étalent sur une très longue période ». Ce qui entraîne d'importants investissements. La progression s'explique ainsi notamment par la « forte croissance » des dépenses d'exploitation de l'opérateur des centrales EDF, se traduisant par l'achat de combustible nucléaire, le personnel, les taxes en augmentation... **La Cour des comptes** : « Compte tenu du poids de ces dépenses dans le coût de production de l'électricité nucléaire (41 %, soit 24,8 euro/MWh en 2013), cette évolution, qui s'explique notamment par le déploiement du projet industriel d'EDF pour permettre le prolongement de la durée d'exploitation des réacteurs existants, a

des conséquences lourdes sur le coût du MWh ». Le coût du nucléaire devrait continuer à augmenter dans les années qui viennent, notamment en raison des dépenses de maintenance de centrales vieillissantes. Ces dépenses devraient atteindre 3,7 milliards d'euros par an en moyenne entre 2011 et 2025, contre 1,7 milliard en 2010. **La Cour des comptes** : « [Ces] investissements de maintenance, en particulier de sûreté, n'ont pas encore atteint leur maximum ; ils devraient encore sensiblement progresser jusqu'en 2017, avant de commencer à diminuer ». **La Tribune** : « Le programme dit de "grand carénage" (révision périodique) d'EDF prévoit en effet de mener pour 55 milliards d'euros de travaux de maintenance et de modernisation des 58 réacteurs nucléaires français qu'il exploite, à l'horizon 2025, pour pouvoir prolonger leur durée de vie au-delà de la limite de 40 ans initialement fixée lors de leur conception ». En conclusion, la Cour invite l'Etat, qui s'est engagé à réduire la part du nucléaire de 75 % à 50 % en 2025, à se prononcer rapidement sur un éventuel prolongement du parc existant au-delà de 40 ans « afin de permettre aux acteurs, notamment à EDF, de planifier les actions et les investissements qui en résulteront ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/20140527trib000832131/le-cout-de-l-electricite-nucleaire-a-bondi-de-21-depuis-2010.html>

(Source : www.latribune.fr du 27/05/2014, Tiphaine Honoré)

● La consommation des ménages recule de nouveau

Le 29/05/14, l'Insee a annoncé que la consommation des ménages avait reculé de 0,3 % en avril. **L'Insee** : « Ce recul des dépenses de consommation en biens, calculées à prix constants et corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrables, est principalement imputable à la baisse de la consommation en énergie ». Effectivement, la consommation d'énergie des ménages a considérablement baissé (- 3,3 %, après + 2,8 % en mars). **La raison ?** Des températures de nouveau au-dessus des normales saisonnières, ce qui a joué sur la consommation de chauffage (électricité, gaz, fioul domestique...). **En augmentation** : la consommation en produits alimentaires (+ 1,1 %, après + 0,5 % en mars) ; les dépenses en biens durables (+ 0,5 %, après + 0,3 % en mars, principalement grâce aux achats d'automobiles : + 0,7 % en avril, après + 0,4 % en mars) ; les achats en équipement du logement (+ 0,2 %, après + 0,7 % en mars). **En baisse** : la consommation de textile, habillement et cuir (- 1,5 %, après - 1,7 % en mars) ; les dépenses de consommation en autres biens fabriqués (- 0,4 % après + 0,3 %), notamment du fait du recul des achats en quincaillerie.

[http://www.challenges.fr/economie/20140528.CHA4388/la-consommation-des-menages-recule-de-nouveau.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140529_NLCHAACU10H- -la-consommation-des-menages-recule-de-nouveau#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140529](http://www.challenges.fr/economie/20140528.CHA4388/la-consommation-des-menages-recule-de-nouveau.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140529_NLCHAACU10H- -la-consommation-des-menages-recule-de-nouveau#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140529)

(Source : www.challenges.fr du 28/05/2014)

● L'activité manufacturière en baisse au mois de mai

D'après l'enquête mensuelle publiée le 02/06/14, enquête effectuée auprès des directeurs d'achat par **Markit**, la croissance manufacturière s'est contractée en France. L'indice global du secteur manufacturier est ainsi retombé à 49,6, contre 51,2 en avril, la barre des 50 séparant croissance et contraction de l'activité. **La raison invoquée par les entreprises interrogées ?** Une baisse du volume des commandes reçues pour la première fois en mai depuis trois mois du fait notamment de la faiblesse des budgets de leurs clients.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/union-europeenne/20140602trib000832934/l-activite-manufacturiere-en-baisse-au-mois-de-mai.html>

(Source : www.latribune.fr du 02/06/2014)

[Retour au sommaire](#)

● À quand une réforme du RSA ?

Le RSA (revenu de solidarité active) a été créé il y a cinq ans. Il se divise en deux versants :
01)- Le RSA "socle" pour les personnes sans ressources (en remplacement du RMI) ;
02)- Le RSA "activité" qui fournit un complément de revenus aux travailleurs pauvres (le but

étant d'inciter à la reprise d'activité). Instauré pour lutter contre la pauvreté, le RSA voit aujourd'hui son efficacité compromise par deux facteurs :

01)- 49 % des personnes qui pourraient y prétendre ne le réclament pas (cf. un rapport du Comité national d'évaluation du RSA de décembre 2011 : 35 % pour le RSA socle, 68 % pour le RSA activité). **Les raisons d'un tel résultat ?** Une méconnaissance du dispositif, sa complexité et la crainte d'être stigmatisé. **Jean-Marc Escurier**, qui dirige au sein de l'association Aurore un service d'accompagnement des allocataires : « *En cas de reprise d'activité, le calcul est tellement complexe qu'il est presque impossible d'anticiper le montant de RSA qui va être perçu le mois suivant. Ça n'encourage pas les gens à reprendre une activité* ».

02)- Le Point : « *Le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté lancé en janvier 2013 par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault avait prévu une réforme du RSA activité et de la prime pour l'emploi (PPE), autre dispositif de soutien aux travailleurs modestes. Mais le rapport du député PS Christophe Sirugue, qui avait proposé en juillet 2013 de les remplacer par une "prime d'activité", n'a toujours pas été mis en œuvre, un retard dont s'inquiètent les associations réunies au sein du collectif Alerte* ».

- **Martin Hirsch**, créateur du RSA sous la présidence de M. Sarkozy, il y a un an, dans Le Monde : « *Le RSA [est] une réforme inachevée. Avant de tout chambouler, il faut réparer les défauts de fabrication du RSA* ». Il préconisait alors « *un plan massif contre le non-recours* » et une simplification des démarches.

[http://www.lepoint.fr/economie/a-quand-une-reforme-du-rsa-30-05-2014-1829454_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20140530](http://www.lepoint.fr/economie/a-quand-une-reforme-du-rsa-30-05-2014-1829454_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20140530)

(Source : www.lepoint.fr du 30/05/2014)

● **Bygmalion : la police a mis la main sur les factures litigieuses lors d'une perquisition**

Le 01/06/14, le JDD a annoncé que la police avait découvert, au siège de la société Bygmalion, une double comptabilité, « *qui confirme une facturation litigieuse d'une partie des 42 meetings de Nicolas Sarkozy lors [de] la campagne présidentielle de 2012* ». D'après un cadre de Bygmalion, cité par Le JDD, le coût réel des meetings de campagne de Nicolas Sarkozy a été de 19 millions d'euros. « *Sur cette somme, 14 millions d'euros ont été imputés à l'UMP par le biais, entre autres, de factures fictives* ». **Toujours selon ce témoin**, « *le dépassement des comptes de campagne de Nicolas Sarkozy couvert par ce système est de l'ordre de 11 millions d'euros, des chiffres équivalents à ce qu'avait révélé l'avocat de Bygmalion le 26 mai* ». Sur l'affaire Bygmalion, voir également notre article "Affaire Bygmalion : une sénatrice met en cause la niche fiscale du sarkothon", dans la rubrique "Fiscalité".

http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/06/01/affaire-bygmalion-la-police-a-mis-la-main-sur-les-factures-fictives_4429821_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 01/06/2014)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **La déclaration sociale nominative (DSN)**

Qu'est-ce qui peut simplifier la vie de votre entreprise ? Simplifiez les formalités liées aux déclarations sociales et démarrez la DSN dès maintenant ! La DSN aura remplacé la plupart des déclarations sociales en 2016 et sera rendue obligatoire. N'attendez pas le dernier moment ! Pour tout savoir sur la DSN :

<http://www.dsn-info.fr/>

- **Présentation de la DSN :**

<http://www.dsn-info.fr/pourquoi.htm>

(Source : www.dsn-info.fr)

[Retour au sommaire](#)

● **Travailleurs français en Suisse : l'argent des frontaliers retombe dans l'escarcelle de la Sécu**

Ce sont désormais 154 000 frontaliers français (avec la Suisse) qui vont rejoindre la Sécurité sociale française. **Le Point :** « *Depuis 2002, date de la signature des accords de libre*

circulation entre l'Union européenne et la Suisse, les Français travaillant en Suisse sont censés cotiser à la Sécurité sociale. Or, le Groupement transfrontalier européen (GTE), dont le siège est à Annemasse (Haute-Savoie), avait réussi à repousser cette échéance... jusqu'au 1^{er} juin 2014 ». Le ministère des Finances attend 105 millions d'euros en 2015 et 155 millions en 2016 – une différence qui s'explique par le fait que le salarié frontalier n'aura l'obligation de s'assurer à la Sécu que quand son assurance privée arrivera à terme. Cette "entrée" dans la Sécurité sociale de leur pays aura une autre conséquence pour les frontaliers : celle de consulter des médecins en France.

[http://www.lepoint.fr/societe/l-argent-des-frontaliers-retombe-dans-l-escarcelle-de-la-secu-01-06-2014-1829874_23.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20140602](http://www.lepoint.fr/societe/l-argent-des-frontaliers-retombe-dans-l-escarcelle-de-la-secu-01-06-2014-1829874_23.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20140602)

(Source : www.lepoint.fr du 01/06/2014, Ian Hamel)

● Les congés maternité mieux pris en compte pour les retraites

D'après un décret paru le 01/06/14 au Journal Officiel, et conformément à la dernière réforme des retraites, tous les trimestres de congé maternité vont désormais être pris en compte pour la retraite. Les congés pour adoption donnant droit à des indemnités journalières seront également validés à raison d'un trimestre pour 90 jours de congé.

Mme Touraine, ministre des Affaires sociales : « *Les congés maternité ne créeront plus de 'trou' dans la carrière. [...] La prise en compte de tous les trimestres de congé maternité et du congé d'adoption représente une avancée majeure pour les femmes et pour les familles. C'est la preuve qu'une réforme des retraites de justice et de progrès est possible* ».

<http://www.lefigaro.fr/retraite/2014/06/02/05004-20140602ARTFIG00029-les-conges-maternite-mieux-pris-en-compte-pour-les-retraites.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 02/06/2014)

FISCALITE

● L'incroyable découverte de la Cour des comptes sur le budget 2013

Dans un rapport, la **Cour des comptes** dénonce la mauvaise estimation en 2012 des recettes fiscales de l'Etat, « *mal expliquée par l'administration* ». La Cour s'interroge également sur « *la sincérité du budget initial* ». **La Cour**, dans son rapport portant sur l'exécution du budget de l'Etat en 2013 : « *L'écart entre prévision et exécution sur l'évolution spontanée des recettes fiscales souligne le manque de prudence de la loi de finances initiale et peut soulever une interrogation au regard de la sincérité de cette dernière. Le moindre rendement des recettes fiscales demeure mal expliqué par l'administration* ». Et la Cour de remarquer que les recettes fiscales nettes l'an dernier ont été inférieures de 14,6 milliards d'euros aux prévisions de départ. L'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés comme la TVA ont rapporté moins que prévu. **Challenges** : « *Pour éviter à l'avenir les écarts trop importants entre recettes réelles et prévisions, la Cour recommande d' "établir et rendre public un document de référence précisant les méthodes et le processus de prévision des recettes pour les principaux impôts", mais aussi de mieux analyser les écarts passés* ».

Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement, a déclaré, le 28/05/14, que ces recettes moindres ne remettraient « *pas en cause les baisses d'impôts* » annoncées par le premier ministre, M. Valls. **M. Le Foll** : « *[Dans la loi de finance rectificative] était déjà anticipé le fait qu'il fallait déjà faire un effort supplémentaire de 4 milliards d'euros pour corriger les mauvaises recettes* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140528.CHA4389/la-cour-des-comptes-doute-de-la-sincerite-du-budget-2013.html?cm_mmc=EMV--CHA--20140530_NLCHAUCTU10H--l-incroyable-decouverte-de-la-cour-des-comptes-sur-le-budget-2013#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140530](http://www.challenges.fr/economie/20140528.CHA4389/la-cour-des-comptes-doute-de-la-sincerite-du-budget-2013.html?cm_mmc=EMV--CHA--20140530_NLCHAUCTU10H--l-incroyable-decouverte-de-la-cour-des-comptes-sur-le-budget-2013#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140530)

(Source : www.challenges.fr du 30/05/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Les revenus modestes de nouveau exonérés de taxe d'habitation

D'après Les Echos, cités par Le Figaro, le gouvernement s'apprête à faire passer une mesure pour exonérer les plus modestes de la taxe d'habitation. **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget, à la mi-mai : « *[Il y aura] des aménagements sur l'entrée dans la taxe d'habitation* ». Le gouvernement souhaite, en effet, que les ménages qui deviennent

non imposables à l'impôt sur le revenu, suite aux mesures annoncées par lui, soient également exonérés de la taxe d'habitation.

<http://www.lefigaro.fr/impots/2014/06/02/05003-20140602ARTFIG00049-les-revenus-modestes-de-nouveau-exoneres-de-taxes-d-habitation.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 02/06/2014)

● **Affaire Bygmalion : une sénatrice met en cause la niche fiscale du "sarkothon"**

Nathalie Goulet, sénatrice UDI de l'Orne et vice-présidente de la commission d'enquête sur l'évasion fiscale : « *Devant de telles malversations et après le rejet des comptes de campagne du candidat Sarkozy, il semblerait naturel et juste que les donateurs de l'UMP ne puissent pas voir leurs dons défiscalisés. L'État et le contribuable ne peuvent à aucun prix être pénalisés. La défiscalisation des contributions aux partis politiques est une niche fiscale inacceptable dans les circonstances actuelles* ». **Deux rappels : 01)-** Le "sarkothon" fait référence à l'opération lancée par l'UMP, qui avait fait appel aux dons de particuliers, suite à l'annulation des comptes de campagne de M. Sarkozy. Il s'agissait alors de réunir 11 millions d'euros. **02)-** La niche fiscale à laquelle Mme Goulet fait référence concerne les versements aux partis ou groupements politiques, qui peuvent être déduits de la feuille d'impôt. **Les conditions ? Le Point :** « *Les dons ne peuvent dépasser 7 500 euros par parti dans la limite d'un total de 15 000 euros par an et par foyer fiscal. De la même façon, les dons à un ou plusieurs candidats ne peuvent dépasser 4 600 euros par élection, selon l'article L 52-8 du Code électoral. La réduction fiscale est égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable* ».

[http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/affaire-bygmalion-une-senatrice-met-en-cause-la-niche-fiscale-du-sarkothon-28-05-2014-1828983_1897.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20140530](http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/affaire-bygmalion-une-senatrice-met-en-cause-la-niche-fiscale-du-sarkothon-28-05-2014-1828983_1897.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20140530)

(Source : www.lepoint.fr du 30/05/2014, Emmanuel Berretta)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **CFA : l'Urssaf menace de redresser**

L'Urssaf Ile-de-France envisage un redressement fiscal de 3,5 millions d'euros à l'encontre du Fongecfa-Transport, le gestionnaire du congé de fin d'activité des conducteurs routiers. **Motif ?** Une modification du Code de la Sécurité sociale, intervenue en 2007, qui aurait pour effet d'assimiler les allocations de CFA versées aux conducteurs bénéficiaires du régime à compter du 11 octobre 2007 à des allocations de préretraite. Ce qui implique un taux de CSG et de CRDS de 7,5 %, alors que le Fongecfa a prélevé ces deux contributions aux taux applicables aux allocations de retraite, soit 6,60 % ou 3,80 %. **Patrice Clos** (FO Transports) : « *Au départ, l'URSSAF voulait faire porter le redressement sur toutes les années depuis sa création en 1997 et réclamait près de 60 millions d'euros (M€). Il demande maintenant 3,5 M€ au titre des trois dernières années. Il est vrai que l'État n'a jamais nettement tranché quant au statut du CFA. Mais si l'Urssaf persiste aujourd'hui dans son intention d'opérer ce redressement, qui toucherait les employeurs comme les salariés, il signera la fin du dispositif* ». **Michel Caillaud** (CFTC), président du Fongecfa, a contesté le redressement. **Ses raisons. ?** Le CFA « *a été institué en reconnaissance des contraintes liées aux conditions spécifiques d'exercice du métier de conducteur routier* ». Ce ne serait pas non plus, selon lui, un revenu d'activité (« *le congé est accordé après rupture du contrat de travail* »). **M. Caillaud :** « *[Il s'agit bien] d'un revenu de remplacement permettant un départ anticipé [et, à ce titre, il relève des taux applicables aux allocations de retraite]* ». **M. Clos :** « *Si cette contestation ne suffit pas et que nous ne pouvons nous entendre avec l'Urssaf, le conseil d'administration du Fongecfa, qui s'est réuni le 20 mai, est prêt à agir devant les tribunaux. Ce serait, nous le savons, une très longue procédure à mener. En outre, avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête, il nous faut provisionner* ».

<http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/75641/cfa-l-urssaf-menace-de-redresser.html#&panel1-1>

(Source : www.wk-transport-logistique.fr du 26/05/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Dim va supprimer ses démonstratrices en magasins, soit 142 postes en France

Dim a annoncé la suppression de ses démonstratrices en magasins. Cela représente 142 postes en France. Cela se passera « dans le cadre d'un plan social qui prévoit parallèlement la création d'une cinquantaine de postes et des départs en préretraite ». **Philippe Rouxel**, responsable des Ressources humaines, à l'AFP : « Nous avons pris l'engagement de limiter le nombre de départs contraints, l'objectif est de reclasser le maximum de personnes. [Le Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) prévoit] 142 suppressions de postes, dont 7 actuellement vacants, soit la totalité des effectifs de démonstratrices ».

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/dim-va-supprimer-ses-demonstratrices-en-magasins-soit-142-postes-en-france_1546009.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 27/05/2014)

● L'Etat dément s'apprêter à céder 15 % d'EDF

Alors que, le 27/05/14, la fédération CFE-CGC de l'énergie affirmait avoir appris « de sources concordantes » que l'Etat s'apprêterait à céder 15 % d'EDF, M. Sapin, ministre des Finances, et M. Montebourg, ministre de l'Economie, ont démenti « formellement les rumeurs selon lesquelles l'Etat s'apprêterait à céder des actions EDF ».

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/l-etat-dement-s-appreter-a-ceder-15-d-edf_1546779.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 27/05/2014)

● Siemens va supprimer 11 600 postes dans le monde

Le 30/05/14, un porte-parole de Siemens annonçait que le groupe allait supprimer 11 600 postes dans le monde : « Ces postes seront supprimés, [mais un certain nombre de salariés se verront offrir d'autres postes dans] des secteurs qui seront renforcés ». Le porte-parole n'a donné aucun autre détail. **Le but ?** Réduire les coûts annuels du groupe de 1 milliard d'euros, à partir de 2016. Ces 11 600 suppressions d'emploi s'ajouteront aux 15 000 déjà programmées par le prédécesseur de Joe Kaeser, actuel président de Siemens. M. Kaeser veut recentrer le groupe sur l'électrique au sens large et améliorer ses performances opérationnelles grâce à son plan baptisé "Vision 2020". Concernant le rachat des activités "énergie" d'Alstom, M. Kaeser a confirmé que Siemens était bien en concurrence avec General Electric, et a précisé que le groupe déciderait d'ici le 16 juin s'il faisait une offre.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20140530.CHA4427/siemens-s-appreterait-a-supprimer-11-600-postes.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140530_NLCHAACU18H-_-siemens-va-supprimer-11-600-postes#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140530](http://www.challenges.fr/entreprise/20140530.CHA4427/siemens-s-appreterait-a-supprimer-11-600-postes.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140530_NLCHAACU18H-_-siemens-va-supprimer-11-600-postes#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140530)

(Source : www.challenges.fr du 30/05/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Thales poursuivi en justice pour des malversations

Le 28/05/14, les avocats de Thales et de la Commission Européenne étaient convoqués au Tribunal de Grande Instance de Paris pour une "audience de fixation" visant à arrêter la date du procès, qui devrait avoir lieu début octobre. **A l'origine de l'affaire** : l'Office Européen de Lutte anti-Fraude (OLAF). Ce dernier a saisi la justice française, qui poursuit les dirigeants de THEC (Thales Engineering and Consulting), une ex-filiale de Thales. **Pour quels motifs ? 01)-** « Escroquerie » aux subventions européennes dans le projet de recherche Dreamcar sur la pile à combustible. **Challenges** : « THEC aurait majoré artificiellement le nombre d'heures d'ingénieurs affectés à ce projet, ce qui lui aurait permis de capter indûment 2,7 millions d'euros de fonds communautaires ». **02)-** « Organisation frauduleuse d'insolvabilité ». Entre 2008 et 2009, Thales aurait dissous THEC de façon « frauduleuse, uniquement pour arrêter les poursuites judiciaires ». On notera que THEC avait été condamnée à une amende de 600 000 euros pour corruption active, le 4 juillet 2008, dans l'affaire du tramway de Nice. La dissolution de THEC, ayant abouti à l'extinction des poursuites judiciaires, avait permis à Thales de récupérer les 600 000 euros provisionnés initialement pour payer l'amende. Le procureur de Paris poursuit donc Thales pour « recel du produit du délit d'organisation frauduleuse d'insolvabilité ». **Me Nicolas Huc-Morel**, avocat de Thales : « [Thales] conteste de la façon la plus ferme les faits qui lui sont reprochés. [...] Nous allons démontrer que la cession du fonds de commerce de THEC avait été

programmée bien avant l'enquête relative à l'affaire du tramway de Nice, qui avait été initiée notamment à la suite d'une plainte de la société. [...] Le choix critiquable du parquet de saisir directement le tribunal ne nous a pas permis d'accéder au dossier et donc de faire valoir jusqu'à présent notre position ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20140527.CHA4256/thales-poursuivi-en-justice-pour-des-malversations.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140527_NLCHA ACTU18H- -thales-poursuivi-en-justice-pour-des-malversations#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140527](http://www.challenges.fr/entreprise/20140527.CHA4256/thales-poursuivi-en-justice-pour-des-malversations.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140527_NLCHA ACTU18H- -thales-poursuivi-en-justice-pour-des-malversations#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140527)

(Source : www.challenges.fr du 27/05/2014, Thierry Fabre)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Seine-Saint-Denis. Aubervilliers : les esclaves du troisième âge

Un atelier de confection clandestin a été découvert dans le sous-sol d'un pavillon d'Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis. Les travailleurs, d'origine thaïlandaise, étaient âgés de 61 à 70 ans, et étaient tous en situation irrégulière. Ils vivaient entassés dans les combles du pavillon, dormaient dans un dortoir où ils pouvaient à peine se tenir debout, étaient payés 400 euros par mois – 400 euros, amputés encore de 100 euros que leur "employeur" retenait comme "frais de logement". **Le Point** : « *La pièce était gardée par une meute de chiens affamés, rendant l'atmosphère et l'odeur des lieux encore plus glauques et insupportables. C'est d'ailleurs la SPA qui a été alertée par un signalement des voisins à la suite de nuisances sonores et olfactives* ». Le "patron" est un homme d'origine laotienne, qui justifiait son activité par une SARL, en réalité une société-écran "bidon" immatriculée au début de l'année. Il est actuellement en garde à vue, avec sa femme.

[http://www.lepoint.fr/societe/aubervilliers-les-esclaves-du-troisieme-age-29-05-2014-1829268_23.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20140530](http://www.lepoint.fr/societe/aubervilliers-les-esclaves-du-troisieme-age-29-05-2014-1829268_23.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20140530)

(Source : <http://lepoint.fr> du 29/05/2014, Armel Mehani)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Seuils sociaux : François Rebsamen propose un gel de trois ans

M. Rebsamen, ministre du Travail, dans un entretien avec le journal Bien Public, s'exprimant sur les seuils sociaux : « *Les organisations patronales affirment que les seuils de dix et de cinquante salariés constituent des freins à l'embauche. Je dis donc aux organisations syndicales que le meilleur moyen de faire tomber cet argument, c'est de tenter l'expérience. Gardons le principe des seuils, à dix pour créer des délégués du personnel, et à cinquante pour le comité d'entreprise, mais suspendons leur enclenchement durant trois ans. Si cela crée de l'emploi, tant mieux, sinon, on remettra les seuils en vigueur et on n'entendra plus l'argument patronal* ». **M. Lepaon**, secrétaire général de la CGT, a réagi le 28/05/14 : « *[Une telle suspension des seuils serait] une bêtise. [C'est] considérer que les représentants du personnel, les droits des salariés, le syndicalisme sont un frein au développement de l'entreprise, alors qu'au contraire c'est une chance. [...] Aujourd'hui la force d'une entreprise c'est un dialogue social constructif qui permet de régler les problèmes du travail* ».

M. Lepaon juge paradoxale une telle proposition, alors que le gouvernement lui-même prône le dialogue social : « *François Hollande, Manuel Valls et François Rebsamen n'ont à la bouche que le dialogue social et les accords d'entreprise, [mais] dès que le Medef aboie sur la question des seuils, [ils proposent] un moratoire* ».

<http://www.bienpublic.com/actualite/2014/05/28/chomage-il-n-y-aura-pas-d-amelioration-immEDIATE>

<http://www.lesechos.fr/economie-france/social/0203528722943-seuils-sociaux-francois-rebsamen-propose-un-gel-de-trois-ans-674341.php>

(Sources : www.bienpublic.com du 28/05/2014, François Brochet, www.lesechos.fr du 28/05/2014, Marie Bellan)

[Retour au sommaire](#)

DERNIERE MINUTE

● Déficit : Bruxelles valide en partie la stratégie de la France

Le 02/06/14, la **Commission européenne** (CE) a demandé de mettre en œuvre très vite les mesures du gouvernement Valls. Si elle n'a « *pas jugé opportun de passer à une nouvelle étape de la procédure de déficit excessif* », l'optimisme n'est pas de mise. **La CE** : « *[Paris*

doit] renforcer sa stratégie budgétaire. [Car] la stratégie budgétaire présentée dans le programme n'est que partiellement conforme aux exigences du pacte de stabilité. Le scénario macroéconomique sur lequel se fondent les projections budgétaires est plausible pour 2014 et légèrement optimiste pour 2015. [...] Il est nécessaire de préciser encore la stratégie de réduction de dépenses. D'importantes économies à court terme ne peuvent être réalisées sans une réduction significative de l'augmentation des dépenses de sécurité sociale ». Sur l'emploi : « [Il faut] veiller à la réduction du coût du travail, un des plus élevés, [il faut veiller] à réduire la charge fiscale du travail et à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la rigidité du marché du travail. [...] La situation sur le marché du travail a continué de se détériorer en 2013 et des défis considérables restent à relever. Le marché du travail reste segmenté et caractérisé par de faibles taux de transition entre CDD et CDI ». Autres recommandations de la CE : « Simplifier les règles administratives, fiscales et comptables des entreprises, supprimer les restrictions injustifiées à l'accès aux professions réglementées, poursuivre la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnelle ». **Olli Rehn**, responsable de la Délégation générale aux affaires économiques et financières : « Ce sont des propositions, pas des diktats ». **José Manuel Barroso**, président de la CE : « Ces recommandations sont dans l'intérêt de la France et des Français ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140602.CHA4484/deficits-bruxelles-valide-partiellement-la-strategie-de-la-france.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140602_NLCHAACU18H- -deficits-bruxelles-valide-en-partie-la-strategie-de-la-france#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140602](http://www.challenges.fr/economie/20140602.CHA4484/deficits-bruxelles-valide-partiellement-la-strategie-de-la-france.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140602_NLCHAACU18H- -deficits-bruxelles-valide-en-partie-la-strategie-de-la-france#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140602)

(Source : www.challenges.fr du 02/06/2014, Sabine Syfuss-Arnaud)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr